

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	11
Date de convocation :	
18 juillet 2024	
Date d'affichage :	
18 juillet 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 25 juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Sabine GRZYB *procuration* à Yannick BOURRIE, Odile COLOMB *procuration* à Marie Hélène VIVENS, Dominique CAUVAS *procuration* à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT SUR EPICERIE ET FIXATION MONTANT LOYER

Suite au départ de la locataire de l'appartement situé au 1 470 route de l'Aveyron en juin 2024, le logement est vacant.

Le montant du loyer mensuel sera de **420,00 €**. Le logement sera attribué au premier candidat qui fournira un dossier complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer l'appartement au-dessus de l'épicerie situé au 1 470 route de l'Aveyron à compter du **1^{er} août 2024** au premier candidat dont le dossier complet et valable sera fourni pour un loyer mensuel de **420,00 €**.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la location.

Le Maire,

Roger LAURENS



[Handwritten signature in blue ink]

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____